

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/01

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2022

Vu le budget primitif 2022,

Vu les différents besoins budgétaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le transfert de budget entre les articles suivants :

INVESTISSEMENT

COMPTE 1641 - R	+ 250,00 €
COMPTE 1641 - D	+ 250,00 €
COMPTE 2135	- 60.000,00 €
COMPTE 21533	+ 60.000,00 €
COMPTE 4582 - R	+ 134.939,58 €
COMPTE 2041583 - D	+ 67.469,79 €
COMPTE 2041583 - 041 - R	+ 51.745,75 €
COMPTE 4582 - 041 - D	+ 103.491,42 €

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/02

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

ACHAT DES PARCELLES A 511 ET A512

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée délibérante des échanges réalisés avec les propriétaires des parcelles A 511 A 512 situées sur la commune de Raizeux qui souhaitent procéder à la cession de leurs parcelles, parcelles situées à « Le Bois Ragoulot »

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'acheter ces 2 parcelles au prix de 4.500 €

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer toutes les démarches correspondantes à cette transaction.

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/03

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

ACHAT DES PARCELLES A 385, A655, A695 ET A 696

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée délibérante des échanges réalisés avec le propriétaire des parcelles A 385, A655, A695 et A 696 situées sur la commune de Raizeux qui souhaitent procéder à la cession de ces parcelles, parcelles situées à « La Prairie de Béchereau – Les Courtils – La Folie Menard »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter ces parcelles au prix de 4.740 €

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer toutes les démarches correspondantes à cette transaction y compris par la rédaction d'un acte administratif

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

délibération n° 2022/09/04

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'obligation faite aux collectivités territoriales de pouvoir présenter leur personnel à un Conseil Médical

VU la réforme des instances médicales entrée en vigueur le 1^{er} février 2022 suite à la publication du décret n°2022-350 du 11 mars 2022

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux notamment l'article 41 qui prévoit que les honoraires et autre frais médicaux résultant des examens prévus au présent décret et éventuellement les frais de transport du malade examiné sont à la charge de la collectivité ou établissement intéressé

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la mairie et Centre Interdépartementale de Gestion de la Grande Couronne relative aux modalités de remboursement des honoraires des médecins du Conseil Médical et des expertises médicales

Considérant que le remboursement de la rémunération des médecins est un montant forfaitaire déterminé par délibération du CIG, pour l'année 2022, le montant est fixé à 21 € par dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité

la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/05

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

ANNULATION DU MARCHÉ « ACHAT GROUPE DE PAPIER »

Vu la délibération 2021/06/04 du 11 juin 2021 portant adhésion de la commune de Raizeux au groupement de commandes d'achat groupé de papier à l'initiative de Rambouillet Territoires

Considérant la dénonciation du marché par Rambouillet Territoires en date du 25 août 2022

Considérant que chaque commune membre doit également procéder à la dénonciation du marché

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil Municipal décide de dénoncer le marché achat groupe de papier avec l'entreprise TORRASPAPEL

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

délibération n° 2022/09/06

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

**ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO POUR LES TRAVAUX DU PONCEAU SAINTE
CATHERINE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des travaux de reconstruction sont à entreprendre sur le Ponceau Sainte Catherine

Que ce Ponceau est limitrophe des communes d'Hermeray et de Raizeux,

Que les travaux sont financés à part égale des deux communes déduction faite des subventions obtenues,

Qu'un appel d'offres a été lancé pour déterminer l'entreprise en charge de la réalisation des travaux

Qu'une Commission d'Appel d'Offres spécifique doit être constituée pour se prononcer sur le choix de l'entreprise

Que cette commission doit comprendre deux élus d'Hermeray et de Raizeux

Sont candidats pour être membre de cette CAO :

- M. Alain BODIN
- M. Jean-Pierre ZANNIER

Le nombre de candidats étant égal au nombre de poste à pourvoir, le conseil municipal décide procéder à l'élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité, comme représentants de la commune à la CAO pour les travaux du Ponceau Sainte Catherine :

Messieurs Alain BODIN et Jean-Pierre ZANNIER.

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/07

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

ELECTION D'UN SUPPLEANT AUPRES DU SIAEPFR

Suite à la démission de Madame Emmanuelle HEYSE de ses fonctions de conseillère municipale, et par conséquent de ses différentes fonctions au sein des syndicats auxquels la commune adhère notamment le SIAEP FR, une élection d'un nouveau suppléant doit être organisée

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, sauf si le conseil à l'unanimité autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée, pour proposer le nouveau délégué suppléant appelé à siéger au :

S.I.A.E.P.F.R

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet

- *Délégué suppléant : Samuel AMIOT*

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/08

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

ELECTION D'UN SUPPLEANT AUPRES DU SIVOM HERMERAY-RAIZEUX

Suite à la démission de Madame Emmanuelle HEYSE de ses fonctions de conseillère municipale, et par conséquent de ses différentes fonctions au sein des syndicats auxquels la commune adhère notamment le SIVOM Hermeray-Raizeux, une élection d'un nouveau suppléant doit être organisée

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, sauf si le conseil à l'unanimité autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée, pour proposer le nouveau délégué suppléant appelé à siéger au :

SIVOM HERMERAY-RAIZEUX

- *Délégué Suppléant : Isabelle NOUVEAU*

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/09

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

ELECTION D'UN SUPPLEANT DANS LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Madame Emmanuelle HEYSE de ses fonctions de conseillère municipale, et par conséquent de ses différentes fonctions au sein des commission communale notamment la Commission d'Appel d'Offres, une élection d'un nouveau suppléant doit être organisée

Conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics, le Conseil procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Est élu Membre suppléant :

- *Fatima SAHRAOUI*

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

délibération n° 2022/09/09

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « SENTIERS DE NATURE » DU CEREMA

Monsieur la Maire présente à l'assemblée délibérante le programme Destination France de reconquête et de transformation du tourisme du CEREMA qui consiste en un appel à projet pour le développement ou l'aménagement de sentiers de marche ou de randonnée et sur la restauration écologique et paysagères des abords de sentiers.

Les objectifs de cette opération sont :

- de créer ou restaurer des sentiers
- développer la pratique de la marche
- favoriser une reconquête de la biodiversité et des qualités paysagères
- favoriser un tourisme durable
- renforcer ou favoriser les liens entre zones habitées et naturelle

Peuvent être financés jusqu'à 80% :

- les études et travaux d'aménagement de sentiers
- les actions pour l'accueil du public et la pédagogie
- les travaux et aménagements pour la protection de la biodiversité et des paysages.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité
Décide de demander une subvention auprès du CEREMA pour créer
ou restaurer des sentiers de la commune
Autorise Monsieur le Maire à déposer tous documents afférents à
cette demande.

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/09

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE

Chemin des Sapins

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative aux travaux pour l'insertion du réseau Orange, Chemin des Sapins

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention pour les travaux d'insertion du réseau Orange dans laquelle il est précisé que :

- la participation de la commune de Raizeux s'élève à 5.100,40 € TTC
- Orange devra à la commune de Raizeux 0 € TTC

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

délibération n° 2022/09/10

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

CREATION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le plan de remise en état du chemin rural n° 16 d'Épernon au Bois-Dieu. Celui-ci doit faire l'objet d'une reprise du bornage afin de le redresser conformément au cadastre.

La commune étant propriétaire de la parcelle ZD 25 elle souhaite en faciliter l'accès en reprenant également le bornage du chemin rural permettant d'y accéder.

Afin d'accéder au fond de cette parcelle par un chemin public, un nouveau chemin d'accès va être créé sur une largeur de 6 mètres et une longueur de 170 mètres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil Municipal approuve la reprise des chemins existants et la création d'un nouveau chemin

Donne tous pouvoirs à Monsieur la Maire ou son représentant pour effectuer les formalités de ce dossier.

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

délibération n° 2022/09/11

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE DE FRANCE MOBILITES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de création d'arrêts de bus accessibles PMR au bénéfice de lignes de transport en commun au niveau de la route départementale 80 – route de Gazeran

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de solliciter auprès d'Ile de France Mobilités, une subvention pour des aménagements de voirie en faveur des bis franciliens.

Les travaux consistent en la création de deux plateformes d'accessibilité PMR pour les arrêts de bus situés route de Gazeran

Les travaux sont estimés à 67.928 € HT

La commune s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

Pour copie conforme, le 11 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Nombres de conseillers : 14

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 23/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022

délibération n° 2022/09/12

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à I. Nouveau, C. Comandré à N. Thevard, B. Larose à E. Cabut, P. Le Cunff à L. Joyeux

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

V. LEFEUVRE a été élu secrétaire de séance.

CREATION DU COMITE CONSULTATIF « RESEAU MOBILE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre du New Deal Mobile la commune de Raizeux a par arrêté du 12 juillet 2019 été inscrite dans la liste des communes qui doivent être couvertes par le réseau mobile 3G-4G.

Que l'opérateur SFR a été désigné pour installer une antenne sur le territoire communal afin de permettre aux opérateurs SFR – Free et Bouygues Telecom de couvrir la commune

Qu'une communication a été faite auprès de la population, que celle-ci semble insuffisante.

Qu'un Collectif « pourquoi une antenne à Raizeux » s'est constitué

Afin de comprendre les besoins et les craintes des raizeuliens, Monsieur le Maire propose de constituer un Comité Consultatif composé de :

- 4 représentants du Conseil Municipal en plus du Maire qui en est membre de droit
- 4 raizeuliens dont 2 membres du Collectif

Les axes de réflexions seront à la discrétion du Comité Consultatif, qui devront néanmoins répondre aux questions suivantes :

- Egalité d'accès au réseau mobile
- Expliquer ce qu'est le New Deal
- Rechercher des solutions pertinentes et cohérentes
- Prioriser les désagréments éventuels

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide la création du Comité Consultatif « Réseau Mobile » constitué des membres suivants :

- 4 représentants du Conseil Municipal en plus du Maire qui en est membre de droit
- 4 raizeuliens dont 2 membres du Collectif

Pour copie conforme, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Questions Diverses :

- En préambule au conseil municipal, Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Emmanuelle HEYSE a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Monsieur le Maire la remercie de son travail effectué durant ses mandats notamment auprès du conseil municipal des enfants.
- La Saint Nicolas se déroulera le 4 décembre prochain, la mairie a commencé à recenser les exposants des années précédentes intéressés.
- Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse distribue aux communes qui le souhaitent des pochoirs portant la mention « la rivière commence ici » à apposer au niveau des avaloirs afin de sensibiliser la population aux déchets jetés dans les caniveaux, une partie des appositions seront faites par les élèves de l'école.
- L'association « Services Familles » remercie la commune pour la subvention communale reçue cette année.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 18 novembre prochain.